

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_023 | Notes de la fin de sa vie pour ses derniers livres.CollectionBoite_023-17-chem | Epicuriens. Item\[André - suite\]](#)

[André - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb023_f0793

SourceBoite_023-17-chem | Epicuriens.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 19/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

dont se targuait César, que Salluste conseillait au dictateur comme vertu de pacification. Le silence sur la *pietas* n'a pas de valeur significative : Mécène ne fait pas ici l'esprit fort¹, car les chapitres 35 et 36, 1 — avec une nuance à approfondir — préconisent le conformisme religieux ; mais peut-être le fait d'exclure la *pietas* des vertus cardinales, quatre sur le bouclier, quatre chez les stoïciens, indique-t-il l'indifférence personnelle, l'attitude du *parcus decorum cultor et infrequens*² : dans les chapitres 35 et 36, il s'agit de « théologie civile »³.

Restent dans notre discours deux vertus qui participent de la « pureté morale » : εὐβίσιος et κόσμιος. On remarquera que Mécène suggère à Auguste la décence, à une époque troublée où la licence était de règle, et où lui-même payait fort peu d'exemple. Les sénateurs n'ont pas cru devoir immortaliser sur le bouclier la « vie privée » de leur sauveur. Mais la vertu de gouvernement par excellence, celle qui garantit la concorde par l'harmonie et le partage équilibré, la *iustitia* du bouclier, pierre angulaire de la société depuis le Cercle des Scipions, a son équivalent dans κόσμιος : sagesse, équilibre, ordre. On ne s'étonnera pas que Mécène ait substitué à l'idée stoïcienne de rémunération distributive (δικαιοσύνη) l'idée platonicienne d'harmonie dans la conduite : la justice d'un gouvernement a son siège dans l'équité intime du chef, dans le contrôle de soi, dans la limitation des passions « impérialistes »⁴ (l'ἐπιθυμητικόν chez Platon). L'ambition et la colère, l'appétit de jouissance gros de cupidité inique sont chez Platon le lot du tyran et la base des catastrophes politiques. Les passions de convoitise, chez Lucrèce, ont aussi des effets sociaux et politiques : la description est identique si l'interprétation philosophique diffère. En bref, Mécène fait reposer le régime sur la vertu du chef parce que les analyses platoniciennes vérifiées par l'histoire romaine (*De Republica*, *De Legibus*)⁵ et corroborées par le moyen-stoïcisme considèrent que toute institution vaut par l'homme et pour l'homme. Le lien entre le conseil de *temperantia* contenu dans κόσμιος et la vertu sociale de *iustitia* s'éclaire en profondeur par l'anecdote de Mécène surveillant les accès de colère d'Auguste assis à son tribunal⁶.

1. Mécène devait considérer la *pietas* comme un hommage dû aux dieux (cf. *supra* : les idées religieuses d'Épicure), mais non comme la condition de la *pax deum* : il inclinait sans doute peu à admettre l'intervention des dieux dans les événements.

2. Attitude reniée par Horace, *Odes*, I, 34, 1 sq. : le poète fait peut-être allusion à cette tiédeur personnelle de Mécène, qu'il a longtemps partagée.

3. Une des trois formes de théologie selon Varron (cf. saint Augustin, *CD*, VII, 30).

4. Notions essentielles, dans la morale politique de Cicéron : *modestia*, *temperantia*, liées à *iustitia*, cf. par ex. *De Off.*, I, 15, 46. Cf. Lexique de Merguet.

5. *De Rep.*, I, 40, 62 sq. et II, 28, 50 sq. : le cas de Tarquin jugé à la lumière de Platon. *De Leg.*, III, 14, 32. Cf. aussi *De Fin.*, III, 75.

6. Dion Cassius, LV, 7, 1-2.



